DEGRANDPRÉ CHAIT

Le 16 décembre 2022

Par dépôt électronique

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z1A2
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Objet : **Comparution pour l'ACEF de Québec (ACEFQ)**
Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec applicable au 1er avril 2023

Votre référence : Dossier R-4211-2022

Notre référence : 107155-10

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la décision procédurale D-2022-126 de la Régie datée le 15 novembre 2022, l'ACEFQ dépose ses commentaires écrits relatifs au Taux qui sera déterminé par la Régie dans le cadre du dossier cité en objet.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

Me Serena Trifiro
Avocate

T. 514.878.3263
F. 514.878.4333
strifiro@dgchait.com

ST /

DGCdocs - 14634254 v1